

Communiqué de presse conjoint

Le Royaume du Maroc et l'Union européenne lancent l'initiative d'un « Partenariat vert »

Suite à la réflexion menée sur l'avenir des relations Maroc-Union européenne, lors de la retraite de Skhirat, et sur la lancée de la Déclaration Politique Conjointe instituant le « Partenariat euromarocain de prospérité partagée », adoptée en juin 2019 par le Conseil d'Association UE-Maroc, qui a identifié comme axe prioritaire la coopération en matière d'énergie, de lutte contre le réchauffement climatique, de protection de l'environnement et de promotion de l'économie verte, le Royaume du Maroc et l'Union européenne ont convenu de construire ensemble un Partenariat vert et ont procédé aujourd'hui au lancement officiel de ce chantier, à l'occasion d'un événement réunissant M. Nasser Bourita, Ministre des Affaires étrangères, de la Coopération Africaine et des Marocains résidant à l'étranger, M. Mohamed Benchaâboun, Ministre de l'Économie, des Finances et de la Réforme de l'Administration, M. Aziz Rabbah, Ministre de l'Energie, des Mines et de l'Environnement et M. Frans Timmermans, vice-Président exécutif de la Commission Olivér Varhélyi, Commissaire Européen l'élargissement européenne, à la politique européenne de voisinage et M. Virginijus Sinkevičius, Commissaire européen à l'Environnement, Océans et la Pêche.

Cet évènement, qui est une première étape clé, vient conforter la volonté commune du Royaume du Maroc et de l'Union européenne de renforcer leur relation stratégique et de longue date à travers le développement de nouveaux partenariats novateurs et mutuellement bénéfiques. Ces partenariats viendront enrichir les mécanismes de dialogue et de coopération existants entre le Maroc et l'Union européenne et promouvoir les nouvelles ambitions définies par la Politique européenne de voisinage ainsi que les diverses priorités du Royaume.

Cette collaboration sur le Partenariat vert traduira une forte convergence politique entre les deux parties au regard des questions liées à l'environnement, le climat et le développement durable. Elle pourra s'appuyer d'une part sur les ambitions du *Pacte vert pour l'Europe*, lancé en décembre 2019, et d'autre part sur la Stratégie Nationale de Développement Durable adoptée en juin 2017, le Nouveau Modèle de Développement qui vient d'être présenté, les avancées importantes et les efforts constants du Maroc en matière d'énergie, de changement climatique, d'environnement et d'économie verte, ainsi que son engagement volontariste en faveur d'une coopération triangulaire et Sud-Sud dans ces domaines.

L'Union européenne reconnait le leadership de Sa Majesté le Roi Mohammed VI en matière de la lutte contre le changement climatique et sa Vision en faveur d'un développement durable et inclusif du Royaume et du continent africain. Cet engagement de haut niveau a permis au Maroc de définir un cap ambitieux favorisant la conception d'initiatives innovantes et la mise en place de projets d'envergure et structurants, capables d'accompagner les dynamiques induites par la transition verte.

Ces réalisations et ces acquis sont de nature à promouvoir une coopération renforcée entre le Maroc et l'Union européenne dans le cadre de leur action commune vers un Partenariat Vert.

S'appuyant sur les acquis significatifs déjà enregistrés par le partenariat bilatéral dans ces domaines, ce travail vers un Partenariat vert souligne également l'importance de développer des approches communes et mutuellement bénéfiques sur des axes jugés prioritaires par les deux parties et la nécessité d'œuvrer de concert pour répondre solidairement aux multiples enjeux posés par la phase de reprise post-Covid en promouvant une transition solidaire et graduelle vers des sociétés et des modes de consommation plus durables sur le long terme. Cette « reprise verte » vise le bien-être des générations présentes et futures et permet d'envisager, ensemble, des réponses appropriées, en cohérence avec l'Agenda 2030 et les objectifs de développement durable.



Ce chantier commun vers un Partenariat Vert pourra, par ailleurs, traduire l'attachement de l'Union européenne et du Royaume du Maroc à mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le changement climatique, en plaçant au cœur de leurs politiques et de leurs investissements la transition énergétique vers un modèle propre, une gestion durable de l'eau et des déchets, la lutte contre la pollution de l'air ainsi que la protection de la biodiversité, la transformation vers une économie à basses émissions en carbone et l'accroissement des capacités d'adaptation et de la résilience au climat.

Il s'agit aussi d'assurer dans notre travail une cohérence avec les processus régionaux et internationaux tels que l'Agenda 2030, les Conventions des Nations Unies sur la Diversité Biologique et la Désertification, la Plateforme régionale de l'Union pour la Méditerranée sur la coopération énergétique et industrielle et la Convention de Barcelone pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles.

Le parcours que nous entamons aujourd'hui devrait nous permettre de :

- progresser vers nos objectifs communs de devenir des économies sobres en carbone, résilientes au climat, et sécurisées au niveau de leurs approvisionnements énergétiques;
- développer un modèle de coopération durable autour de la transition énergétique propre qui soit mutuellement bénéfique et qui favorise l'émergence d'opportunités économiques et sociales;
- développer une collaboration étroite avec les autres acteurs internationaux pour encourager les partenaires à s'engager davantage pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et faire progresser collectivement l'agenda climatique global en synergie notamment avec l'Agenda 2030 sur le développement durable.